

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 07.11.2016

L'an deux mil seize, le 7 Novembre à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	LORPHELIN Jacqueline	P	MASSE Stéphane	P
MOREL Aline	P	HELUIN Pascal	E	ADAM Jean-Marie	P
BEAUDOIN Aurélie	E	DELESQUE Cyrille	P	LEBLANC Isabelle	P
CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	P
BARNABE Christian	P	MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	E
FOUCART Sylvie	A	FOURNIER Frank	A		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 25.10.2016

Nombre de conseillers

- en exercice : 17

- Présents : 12

- Votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline LORPHELIN

Pouvoir : - Mme Aurélie BEAUDOIN donne pouvoir à M. Etienne DELARUE.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03.10.2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 03.10.2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le 3^{ème} point de l'ordre du jour en incluant les commissions « Logements » et « Finances » et le 4^{ème} point en incluant la commission « Finances ».

Monsieur le Maire demande également au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant le point suivant :

- Reversement au CCAS d'une partie du remboursement de salaire de Mme SOLOY versé par AXA à la commune

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Rallye de Dieppe : demande la possibilité de passer sur la commune lors du Rallye de Dieppe de mai 2017. Le Conseil Municipal souhaite que le dossier « sinistre » en cours concernant la porte de secours de la Salle des Fêtes soit relancé.

2) SDIS : départ du lieutenant-colonel Jean-Marc PARIS pour le SDIS de la Marne, à Châlons en Champagne à partir du 15.11.2016.

Information concernant le montant de la contribution communale : jusqu'à aujourd'hui, le montant de la contribution communale était calculé sur la base de la population Bacquevillaise de 1998 soit 1737 habitants (pour 2016, 1934 habitants)

2016 : 27 998 € 2017 : 29 118 € 2018 : 30 283 € Pas d'informations pour 2019

3) Comité des Fêtes : demande la possibilité d'utiliser la salle de Pierreville pour y organiser un concours de dominos le samedi 03.12.2016 après midi et soir. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

4) UACIB (Union Commerciale) : demande la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'organisation d'un salon du mariage les 14 et 15 octobre 2017. Le Conseil Municipal attend de connaître la date du repas annuel organisé par le Comité de Jumelage avant de donner une réponse.

5) Plan préfecture nouvelle génération : la commune de Bacqueville en Caux devra gérer la délivrance des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports pour l'ensemble des habitants de territoire à compter du mois de mars 2017. Le Conseil Municipal devra délibérer prochainement et l'Etat prévoit le versement d'une indemnisation pour les frais occasionnés.

6) AMCB : demande la possibilité d'utiliser la salle de Pierreville pour l'activité Scrapbooking le jeudi de 14h à 16h30, la salle étant libre sur ce créneau. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

7) Département :

- invitation pour la présentation de la plateforme « mon stage de 3^{ème} » le 18.11.2016 à 9h, à St Aubin sur Scie.

- Création de **Seine Maritime Attractivité** en remplacement de Seine Maritime Expansion, de l'Agence Technique Départementale et du Comité Départemental du Tourisme à compter du 01.01.2017.

8) CCAS : Monsieur le Maire souhaite alerter le Conseil Municipal sur l'équilibre financier précaire du CCAS et sur le fait que certaines charges devront peut-être être supportées par la commune à l'avenir (repas des anciens, chèques cadeaux de fin d'année)

- Réduction du nombre d'adjoints

M. Pascal HELUIN a adressé sa lettre de démission de son poste d'adjoint à la Sous-Préfecture en lettre recommandée avec accusé réception courant septembre 2016. Le 19.10.2016, Madame la Sous-Préfète acceptait cette démission. Monsieur le Maire félicite M. HELUIN pour le travail effectué.

Suite à la démission d'un adjoint, le Conseil Municipal doit délibérer sur la question de son remplacement. En effet, le Conseil Municipal peut, à l'occasion de la démission d'un adjoint, prendre une délibération afin d'en réduire le nombre.

Par délibération en date du 28.03.2014, le Conseil Municipal a fixé à quatre le nombre de postes d'adjoint au Maire.

Suite à la démission de M. Pascal HELUIN de ses fonctions d'adjoints au Maire, Monsieur le Maire propose :

- de réduire le nombre d'adjoints à 3 ;

- de désigner des nouveaux vices présidents pour les commissions «Travaux - Voiries, cimetières» (Stéphane MASSE), «Foire - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture» (Jean-Joseph CARPENTIER), « Logements » (Aline MOREL) et « Finances » (Jean-Marie ADAM) ;

- de verser une prime mensuelle aux vices présidents des commissions «Travaux - Voiries, cimetières», «Foire - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture», « Informations : Bulletin Municipal - Internet » et « Finances »

Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (une voix contre et une abstention).

- Désignation de nouveaux vices présidents pour les commissions «Travaux - Voiries, cimetières», «Foire - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture», « Logements » et « Finances »

Monsieur le Maire propose, suite à la démission de M. Pascal HELUIN de ses fonctions d'adjoint au Maire, de nommer :

- M. Stéphane MASSE (Adjoint), vice-président de la commission « Travaux - Voiries, cimetières ». Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (une voix contre).

- M. Jean-Joseph CARPENTIER (Conseiller Municipal), vice-président de la commission « Foire - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture ». Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (une abstention).

- Mme Aline MOREL (Adjointe), vice-présidente de la commission « Logements ». Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- M. Jean-Marie ADAM (Conseiller Municipal), vice-président de la commission « Finances ». Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

- Indemnisation des vices présidents des commissions « Travaux - Bâtiments », « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture », « Informations : Bulletin Municipal - Internet » et « Finances ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une prime mensuelle aux vices présidents des commissions suivantes :

- « Travaux - Bâtiments », M. Cyrille DELESQUE

- « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture », M. Jean-Joseph CARPENTIER

- « Informations : Bulletin Municipal - Internet » et « Finances », M. Jean-Marie ADAM.

Cette prime mensuelle correspondrait à l'indemnité d'adjoint perçue jusqu'alors par M. Pascal HELUIN, soit 536.55 € Brut, divisée par trois soit la somme de 178.85 € Brut par vices présidents (157.86 € Net).

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif est présenté en annexe du présent procès-verbal.

- Taxe d'aménagement 2017

La date limite pour les délibérations en matière de taxe d'aménagement est fixée au 30.11.2016.

Pour 2016, le Conseil Municipal avait décidé à la majorité d'appliquer sur son territoire, un taux de 3% pour la Taxe d'Aménagement, d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La DDTM informe le Conseil Municipal de la possibilité, créée par l'article 104 de la loi de finances rectificative du 29.12.2015 et modifiant l'article L.331-9 du code l'urbanisme, d'exonérer dorénavant en tout ou partie les maisons de santé, pour lesquelles les communes sont maîtres d'ouvrage.

Pour 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer sur son territoire, un taux de 3% pour la Taxe d'Aménagement et d'exonérer totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

- Commission « Travaux - Bâtiments », M. Cyrille DELESQUE

1) Club house tennis - Salle pour activités périscolaires : un devis a été transmis par En Act Architecture pour l'élaboration d'une demande de permis de construire : 5 025 € HT soit 6 030 € TTC. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis. Un rendez-vous sera programmé avec M. RIDEL, En Act Architecture, Bacqueville Tennis Club et Animômes.

2) Maison Médicale : proposition concernant le terrain situé auprès de la Poste, soit vente, soit bail emphytéotique. La commission se réunira pour réfléchir à cette proposition.

Messieurs THIBOUS et BERNARD confirment leur volonté d'obtenir un accord de la Mairie au projet de maison médicale lors de la réunion de ce jour, sous réserve d'une étude de sol prise en charge par M. THIBOUS avec une validation définitive lors du Conseil Municipal du 12.12.2016.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur l'implantation de la future maison médicale et décide de se réunir en « Toutes Commissions » le 29.11.2016 à 18h30 pour travailler sur ce dossier (intégration dans le projet d'urbanisation du centre bourg notamment).

3) Logement du Haras : devis de l'entreprise Point P pour le changement de la baie vitrée du logement occupé par Mme Camille LEGALL. Un autre devis a été demandé, ce point sera donc revu en commission.

4) Gendarmerie : devis de l'entreprise Point P pour le changement de la porte située à l'arrière du bâtiment et devis de l'entreprise Couleurs de Tollens pour le remise en peinture de l'ensemble de l'intérieur du bâtiment. Un autre devis a été demandé, ce point sera donc revu en commission.

5) Salle de musculation : gestion des eaux pluviales et eaux usées des locaux. La commission se rendra sur place le 14.11.2016.

6) WC Hall de la Mairie : les travaux sont en cours. Des néons encastrés et un spot (au-dessus de l'urinoir) seront installés.

- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières », M. Stéphane MASSE

1) Courrier de M. Steven GOUEL domicilié 31 A, Place du Général de Gaulle (près de la Caisse d'épargne) : demande la matérialisation d'un stationnement « handicapé ». Le Conseil Municipal donne son accord et rappelle que cette décision a déjà été prise lors d'une précédente réunion (prévoir également un stationnement « handicapés » devant le cabinet de kinésithérapie).

2) Invitation réunion d'information à la Sous-Préfecture le 29.11.2016 à partir de 14h : objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 01.01.2017. M. Stéphane MASSE se rendra à cette réunion.

3) Parking de la Poste : devis de l'entreprise Boulard Terrassement. Le Conseil Municipal demande qu'un autre devis soit demandé, qu'une demande de subvention soit faite et décide d'inscrire cette dépense au budget 2017.

4) Mise en accessibilité de l'arrêt de bus devant la Poste : les travaux, gérés par le Département, débuteront le 14.11.2016. Des plantes devront être retirées avant les travaux.

5) Devis de l'entreprise SIGNALS : achat de 6 panneaux « danger risque d'inondation » et 5 panneaux « stationnement interdit jour de marché », pour un total de 1 270.07 € HT soit 1 524.08 € TTC. Le Conseil Municipal propose de se rapprocher de la Communauté de Communes « Saône et Vienne » afin de bénéficier du groupement de commandes.

6) Cavée des Hauts de Beautot : bilan financier

Dépenses TTC 47 329.80 €

Recettes 47 329.80 €

* Subvention Département	12 814.20 €
* Subvention Etat	9 202.25 €
* Participation Lammerville	8 774.77 €
* Participation Bacqueville en Caux	8 774.77 €
* FCTVA	7 763.81 €

7) M. Régis PIENOEL : demande de cailloux pour un chemin appartenant à la commune (pour faciliter l'enlèvement des betteraves) et sollicite l'ébranchage des arbres situés sur la propriété privée de M. Frédéric STALIN. Le Conseil Municipal demande à M. PIENOEL de trouver un autre emplacement car la commission souhaite se rendre sur place avant de prendre une décision et le délai est trop court. Concernant l'ébranchage, le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit envoyé à M. STALIN.

8) Travaux Voirie Impasse Saint Blimont : la Communauté de Communes va prendre rendez-vous avec l'entreprise ayant réalisé les travaux pour faire la réception des travaux et signaler les malfaçons à reprendre.

9) Travaux Rue du Varvot : le Conseil Municipal demande que M. FERON, Cad'en, en charge du dossier soit relancé.

- Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme », M. Stéphane MASSE

1) STEP : la prochaine réunion concernant la station d'épuration (levée de réserves et points sur le fonctionnement de la STEP) aura lieu le mardi 22.11.2016 à 9h, les élus sont conviés à partir de 11h.

2) Contrats d'affermage Eau et Assainissement : la Commission Délégation de Service Public se réunira le 09.11.2016 à partir de 9h afin d'auditionner les 3 candidats ayant remis une offre pour les deux contrats d'affermage.

3) Bilan fin des contrats d'affermage Eau et Assainissement - M. HOMER, Véolia :

- Eau : Veolia devra réaliser la mise en peinture du local de la station de pompage, reprendre les fissures, reprendre les huisseries en aluminium et fournir une pompe en caisse en cas de changement de délégataire. La mise en conformité de la Rue Jules Morel a été réalisée (les anciennes canalisations ont été déconnectées).

- Assainissement : les engagements du contrat ont été tenus. Le bassin de roseaux a été vidé par VEOLIA, qui prend en charge la facture.

4) Un Logiciel Cadastre a été mis à disposition gratuitement à la commune par le Pays Dieppois Terroir de Caux.

5) PLU : deux des trois permanences du commissaire enquêteur ont eu lieu, la dernière se tiendra le 16.11.2016. Le registre d'enquête publique est consultable en Mairie. Le Pays Dieppois Terroir de Caux et la Chambre d'Agriculture ont émis un avis favorable avec réserves.

- Commission « Foires - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture », M. Jean-Joseph CARPENTIER

1) Bibliothèque : M. Philippe ODOUX remercie le Conseil Municipal pour son accueil, sa gentillesse et sa sollicitude lors du prêt de l'exposition sur la guerre 14/18.

2) Fête foraine : l'installation des forains s'est bien déroulée. Le paiement se fait par titre, le régisseur n'a donc pas besoin de rencontrer les forains. M. BARNABE demande s'il est possible de déplacer le stand se trouvant devant le monument aux morts pour la cérémonie du 11 Novembre. M. CARPENTIER va prendre contact avec le forain concerné. Les dates de la foire de novembre 2017 seront proposées lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

3) Manifestation du 8 Mai 2016 : la facture de l'association TAPADUFEU n'a toujours pas été réglée. Le service comptabilité va faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

- Commission « Informations : Bulletin Municipal - Internet », M. Jean-Marie ADAM

1) Internet : Des Bacquevillais ont rencontré Monsieur le Maire pour lui proposer de recréer le site internet de la commune. Il s'agit de :

- LA SARL L'ARCHIMISTE (Madame Laurine TOUSSAINT et Monsieur Florent GALLOU), sis Rue du Bouloir à Pierreville

- Monsieur Julien DELAUNAY, Informaticien auto entrepreneur, concepteur de sites internet auprès d'entreprises (10 ans d'expérience).

Ils ont été reçus par les membres de la commission auprès desquels ils ont exposé leur projet. Les deux projets se valent mais l'un est payant et l'autre gratuit.

-La SARL L'ARCHIMISTE évalue le coût de :

* La conception de 2500 à 3000 €.

* La journée de formation pour une personne à 250€.

* Les mises à jour de 0 à 75€ par mois

Un chiffrage par écrit, a été fourni ce jour : 2 755 € HT soit 3 306 € TTC.

-Monsieur Julien DELAUNAY : Il est Bacquevillais depuis un an (Rue de la Libération) et souhaite s'intégrer à la vie locale. Il propose de créer et mettre à jour le site :

* Gratuitement, ce qu'il peut faire, si nous acceptons qu'il soit hébergé sur le serveur qu'il utilise déjà pour d'autres entreprises et sur lequel il lui reste de la place disponible.

* Payant (environ 1000€) si nous souhaitons qu'un hébergement soit souscrit au nom de la commune. Un chiffrage par écrit, a été fourni ce jour : 896 € TTC.

Il propose aussi de dispenser des formations payantes pour les personnes chargées de la mise à jour de pages du site, si la commune peut obtenir des financements auprès de fonds de formation.

Après avoir examiné les deux candidatures, la commission propose de retenir celle de Monsieur DELAUNAY payante, afin que l'hébergement appartienne à la commune. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

La commission propose que Monsieur DELAUNAY intègre la commission. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

La commission suggère que le nouveau site soit créé avec six têtes de chapitres soit, accueil, vie municipale, services, enfance et jeunesse, culture et loisirs, vie économique (voir en annexe document avec les déclinaisons). Le Conseil Municipal valide cette proposition.

2) Bulletin Municipal : la commission propose de mettre dans le prochain numéro un article sur le personnel communal titulaire (noms, prénoms, photos, fonctions), trombinoscope. Le Conseil Municipal valide cette proposition mais demande que l'accord des agents soit demandé concernant les photos.

- Commission « Logements », Mme Aline MOREL

1) Logement 11, Résidence Scharnebeck : les dossiers de Mme Nicole LANGLOIS et de M. Jean-François BLONDEL ont été présentés à Sodineuf. Pas de retour à ce jour.

2) Logement 1, Résidence les Prés : les dossiers de Mme Nadine LAURENT, Mme Alisson PREVOST et M. Kévin MOREL ont été présentés à Sodineuf. Pas de retour à ce jour.

- Décision Modificative - Remboursement des transports pour les lycéens

Afin de pouvoir procéder aux remboursements de transports 2016-2017 pour les lycéens jusqu'à la fin de l'année, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative de budget suivante :

DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général	
Article 615228 Autres bâtiments	- 2 000 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	
Article 6718 Autres charges exceptionnelles	+ 2 000 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision modificative de budget.

- Décision Modificative - Règlement de la facture de l'entreprise FOLLIN suite au changement de la cuve à fioul de la chaudière du Presbytère

Afin de pouvoir régler la facture de l'entreprise FOLLIN suite au changement de la cuve à fioul de la chaudière du Presbytère, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative de budget suivante :

DEPENSES

Chapitre 23 Immobilisations en cours	
Article 2313 Constructions	- 5 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	
Article 2188 Autres immobilisations corporelles	+ 5 000 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette décision modificative de budget.

- Reversement au CCAS d'une partie du remboursement de salaire de Mme SOLOY versé par AXA à la commune

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le premier arrêt de Mme Sylviane SOLOY ayant été fait au nom de la Commune de Bacqueville en Caux, AXA verse le remboursement du salaire sur le budget communal en intégralité. Toutefois, Mme SOLOY est employée à raison de 10h par la commune et à raison de 25h par le CCAS.

AXA reversera la somme de 18 502.56 € sur le compte de la commune pour l'année 2016. Compte tenu du nombre d'heures rémunérées sur chaque budget, la commune doit encaisser 5 286.45 € et le CCAS 13 216.12 €.

Monsieur le Maire propose donc de délibérer afin de reverser la somme de 13 216.12 € au CCAS au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

- Questions diverses

1) Secours populaire français : remerciements pour la subvention de 150 € attribuée au titre de l'année 2016.

2) Dessouchage de l'entrée de Mme SERY, Route de Pierreville. Le Conseil Municipal charge M. MASSE de relancer l'entreprise TIERCELIN.

3) M. BARNABE demande si Monsieur le Maire a eu des nouvelles de M. Frank FOURNIER. Monsieur le Maire explique ne pas avoir de nouvelles mais que le loyer du logement est réglé jusqu'à présent.

4) M. ADAM relaye la demande d'un habitant concernant la possibilité d'installer des containers pour le tri sélectif sur le parking de Carrefour ou de Leader Price. Cette demande sera transmise à la Communauté de Communes « Saône et Vienne ».

5) Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dates des permanences pour le vote des primaires de la Droite et du Centre : les dimanches 20 et 27 Novembre 2016. Mme LORPHELIN se porte candidate pour tenir le bureau de votes. Il rappelle également que les mêmes dispositions de prêt de salle et de matériels sont valables pour d'autres formations politiques.

6) M. MASSE informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 10.11.2016 à 18h à la salle des fêtes et que l'ensemble du Conseil Municipal y est convié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.